



MAIRIE de COUME

37 bis, rue Principale
57220 COUME
Tél./Fax 03 87 35 92 67
Mail : mairie.coume@wanadoo.fr

PROCES VERBAL DE SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL Mardi 28 mai 2024

Etaient présents :

Mrs : JM-BRUN, R-DECHOUX, J-F-MULLER, G-MULLER, G-JAGER, J-BOUR et D-KREMER,
G-GRESSET, G-HARTARD et A-SCHUTZ

Mmes : V-WEISSE, V-RESLINGER, S-KERN et M-L SCHAUB

Absent excusé :

Secrétaire de séance : Mr DECHOUX Raymond

La séance est ouverte à 18 heures 00 minutes par M. BRUN Jean-Michel, Maire de COUME qui a remercié les conseillers pour leur présence.

Le Maire propose à l'Assemblée de rajouter 2 points à l'ordre du jour :

2024-05-08 Subvention BOREAS pour l'équipement informatique des écoles

2024-05-09 Création du poste d'adjoint territorial d'animation

Le CM approuve à l'unanimité.

L'ordre du jour de la séance portait sur l'examen des points suivants :

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 04/04/2024

Le procès-verbal du 4 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.

2024-05-01 RENOUELEMENT LIGNE DE TRESORERIE

Le Maire informe le Conseil Municipal du terme prochain de la ligne de trésorerie de 90.000€ souscrite auprès du Crédit mutuel pour sécuriser les flux financiers pendant la réhabilitation de la mairie. Il précise que cette ligne de trésorerie n'a finalement pas été mobilisée et n'a donc pas généré d'intérêts.

Le démarrage prochain de l'opération de création d'un terrain de foot synthétique à huit nécessite la mise en place d'un dispositif similaire. La Caisse Fédérale du Crédit mutuel propose une ligne de trésorerie de 100.000€ sur une durée d'un an au taux Euribor 3 mois + marge de 0,60 point. La commission d'engagement s'élève à 150€ forfaitaire.

Après discussion, le Conseil Municipal accepte la proposition de ligne de trésorerie du Crédit mutuel et autorise le maire à signer les pièces relatives à cette affaire.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

2024-05-02 DEMANDE DE SUBVENTION SORTIE SCOLAIRE A LA FERME PEDAGOGIQUE DE WOIMBEY

Le Conseil Municipal décide de participer à hauteur de 670 euros représentatifs des frais de transport pour la sortie à la ferme pédagogique de Woimbey.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

2024-05-03 DEMANDE DE SUBVENTION SORTIE SCOLAIRE AU MUSEE DE VARIZE

Le Conseil Municipal décide de participer à hauteur de 331 euros représentatifs des frais de transport pour la sortie au musée de Varize.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

2024-05-04 DEMANDE DE SUBVENTION LES AMIS DE VERRIERES

Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la demande de subvention formulée par l'Association des Amis de Verrières suite à l'organisation du voyage réalisé du 8 au 11 mai 2024 dans le cadre du jumelage qui unit les deux communes. Le conseil émet un avis favorable à cette demande et accorde à l'association une subvention de 600€.

Le maire profite de la circonstance pour remercier l'Association des Amis de Verrières pour son implication dans la parfaite réussite de cet échange.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

2024-05-05 PANNEAUX SOLAIRES POUR LA TOITURE DU VESTIAIRE DU FOOT

Le Maire rend compte au Conseil Municipal de la réunion avec la société Boréas relative à l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du vestiaire.

Dans le scénario le plus favorable, la société Boréas proposerait la réalisation et la gestion de l'installation avec signature d'un bail emphytéotique de 450€ par an au profit de la commune.

Le Conseil Municipal souhaite avant de se prononcer sur cette proposition, examiner d'autres dispositifs et charge le Maire de rencontrer d'autres prestataires.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

2024-05-06 TERRAIN SYNTHETIQUE ATTRIBUTION DU MARCHE DHR

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le Code Général des collectivités Territoriales ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Le Maire rappelle à l'assemblée que, dans le cadre des travaux pour la réalisation d'un terrain synthétique de foot à huit et clôture du stade à Coume, une consultation a été lancée sous la forme d'une procédure adaptée, pour la conclusion du marché correspondant.

Après ouverture de l'offre, celles-ci a été analysée et il s'avère que l'offre suivante est économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères fixés dans le règlement de la consultation :

Société DHR NGE PAYSAGES sise Chemin de Préville – 57160 MOULINS LES METZ

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **ATTRIBUE** le marché à la société suivante selon le montant mentionné ci-dessous :

Société DHR NGE PAYSAGES pour un montant total de 271 373,51 € HT

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés avec la société mentionnée ci-dessus, aux conditions financières évoquées, ainsi que toutes les pièces se rapportant au présent dossier, y compris les documents d'exécution tels que les avenants éventuels.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

2024-05-07 PROGRAMME FUS@E DEVIS

Le Maire rappelle la demande formulée par les enseignantes d'équiper les classes élémentaires et la maternelle de COUME d'ordinateurs portables et la sollicitation auprès du Département de la Moselle pour passer commande de ces équipements dans le cadre du programme Fus@é.

Ce dispositif permet à la commune de bénéficier d'un accompagnement financier du Département à hauteur de 35% pour le matériel à destination de l'école élémentaire.

Le Conseil Municipal accepte le devis B SYSTEMS d'un montant de 5 320€/HT (6384€/TTC) pour l'acquisition de 8 ordinateurs portables pour l'école primaire et le devis de 1 330€/HT (1 596€/TTC) pour l'acquisition de deux ordinateurs portables pour l'école maternelle.

Le CM adopte le plan de financement global et sollicite la subvention de 1 862€ au Département de la Moselle.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

2024-05-08 SUBVENTION BOREAS POUR L'EQUIPEMENT INFORMATIQUE DES ECOLES

Le Maire informe le CM de la suite favorable donnée par la société BOREAS, exploitante des éoliennes à COUME, à sa demande de participation financière à l'équipement informatique des écoles.

Le Conseil Municipal accepte l'aide de 1 000€ proposée par BOREAS et charge le Maire de lui exprimer ses remerciements pour l'intérêt qu'elle porte à la qualité des équipements scolaires de COUME.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

2024-05-09 CREATION DU POSTE D'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Compte tenu de l'accroissement de la fréquentation et des problématiques de gestion liées au fonctionnement de structure d'accueil périscolaire, il convient de renforcer les effectifs du service. Les effectifs scolarisés, notamment en maternelle, augmentent au cours des prochaines années avec pour conséquence la nécessité pour la commune, si elle veut assurer un accueil de qualité et ne pas s'exposer à des problèmes de responsabilité, de renforcer l'encadrement périscolaire.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint territorial d'animation à temps non complet, pour une durée hebdomadaire de 18h *soit une durée annualisée de 14,05/35^{ème}*) pour assurer l'accueil, la gestion et l'animation du périscolaire à compter du 01/09/2024.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière animation, au grade d'adjoint territorial d'animation.

Si l'emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées par l'article L 332-8 du CGFP. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint territorial d'animation sur la base du 1^{er} échelon sur l'indice brut. 367.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

VU le code général de la fonction publique ;

VU le tableau des emplois ;

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

DIVERS

Le Maire revient sur le séjour à Verrières du 8 au 11 mai 2024. Le conseil exprime ses remerciements à la mairie de Verrières et à l'association des amis de Coume pour la qualité de l'accueil et du programme offerts aux Coumois.

Rappel élections européennes : dépouillement à 18h

Retour sur les événements climatiques du 17 mai

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Jean-Michel BRUN,

Le Maire

